

Notification préalable d'une opération de concentration
(Affaire COMP/M.3676 — WARBURG/PROVIDENCE/TELCORDIA)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(2004/C 321/06)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 20 décembre 2004, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, par lequel les entreprises Warburg Pincus LLC («Warburg»), USA, et Providence Equity Partners Inc. («Providence»), USA, acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle en commun de l'entreprise Telcordia Technologies INC. («Telcordia»), USA, par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:
 - pour l'entreprise Warburg: investissements de capitaux propres,
 - pour l'entreprise Providence: investissements de capitaux propres,
 - pour l'entreprise Telcordia: logiciels et services pour les réseaux de communication.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la Communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 ⁽²⁾ il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite Communication.
4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.3676 — WARBURG/PROVIDENCE/TELCORDIA, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé Fusions
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ Disponible sur le site Internet de la DG Concurrence à l'adresse suivante:
http://europa.eu.int/comm/competition/mergers/legislation/consultation/simplified_tru.pdf.